

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100 / 156 DU 28 OCTOBRE 2019 PORTANT NOMINATION DES
RESPONSABLES DE CERTAINES JURIDICTIONS SUPERIEURES ET DU MINISTERE
PUBLIC

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats telle que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaire ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi Organique n°1/21 du 3 août 2019 portant Modification de la Loi n°1/07 du 25 février 2005 Régissant la Cour Suprême ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/098 du 08 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

Vu le Décret n° 100/183 du 07 décembre 2018 portant Création des Cours d'Appel de Bujumbura Mairie, Makamba, Muha, Ntahangwa et leurs Parquets Généraux et délimitation de ressort de la Cour d'Appel de Bururi et de son Parquet Général;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Après approbation du Sénat ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Président de la Cour d'Appel de Muha :

Monsieur SINDAYIZERUKA Jean Damascène.

Article 2 : Est nommée Président de la Cour d'Appel de Ntahangwa :

Madame HABONIMANA Jeanne.

Article 3 : Est nommé Président de la Cour d'Appel de Gitega :

Monsieur RUBERINTWARI Fulgence.

Article 4 : Est nommée Président de la Cour Administrative de Gitega :

Madame NISHEMEZWE Félicité.

Article 5 : Est nommée Président du Tribunal de Grande Instance de Muha :

Madame IRAKOZE Cynthia Orly.

Article 6 : Est nommée Président du Tribunal de Grande Instance de Bujumbura :

Madame NZEYIMANA Jinny Diane.

Article 7 : Est nommé Président du Tribunal de Grande Instance de Makamba :

Monsieur MPFAYOKURERA Raphaël.

Article 8 : Est nommée Président du Tribunal de Grande Instance de Bubanza :

Madame KANEZA Clarisse.

Article 9 : Est nommée Président du Tribunal de Grande Instance de Ngozi:

Madame NDIZEYE Perpétue.

Article 10 : Est nommé Procureur de la République à Bubanza :

Monsieur NSENGIYUMVA Jean Claude.

Article 11 : Est nommé Procureur de la République à Mwaro:

Monsieur NIZIGIYIMANA Janvier.

Article 12 : Est nommé Procureur de la République à Gitega :

Monsieur IRAGARUKIRA Florent.

Article 13 : Est nommé Procureur de la République à Ngozi :

Monsieur NGOMANZIZA Alfred Franck.

Article 14 : Est nommé Procureur de la République à Cankuzo:

Monsieur BAZIKWANKANA Ferdinand.

Article 15 : Est nommé Procureur de la République à Bururi:

Monsieur NDAYIHIMBAZE Thacien.

Article 16: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

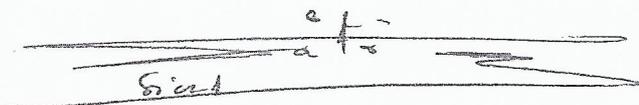
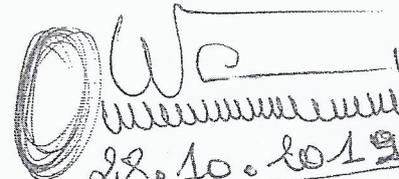
Article 17 : Le Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28 octobre 2019

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION
CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.

